

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....12/05/26.....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340 - 20260507-DELEG-28-2026-AR



Publié le :

12 MAI 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DU MAIRE,**

**PRESIDENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

**Monsieur Franck PROTHERY**

Le Maire de Caluire et Cuire ;

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

VU la délibération n°D2026-015 en date du 2 avril 2026 relative à la composition de la Commission Communale des Impôts Directs ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Sous ma responsabilité et ma surveillance, Monsieur Franck PROTHERY, Sixième Adjoint, délégué aux finances et à la stratégie patrimoniale, assure la Présidence de la Commission Communale des Impôts Directs.

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État dans le département ainsi qu'à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Rhône.

Caluire et Cuire, le 07 MAI 2026



**Bastien JOINT**

Maire de Caluire et Cuire  
Vice-Président de la Métropole de Lyon